



ARRONDISSEMENT D'ANGERS
DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

PROCES VERBAL DE DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre du mois de avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul SAULGRAIN, Maire.

Etaient présents : M. SAULGRAIN, Mme CHEVALIER, M. PLESSIS, M. BAURY, Mme GUILLET, M. LAMARRE, Mme SMITH, M. LE CAPITAINE, M. BRAULT, Mme EDELINE, M. DELOCHRE, Mme JEGOU

Excusé(e) :
M. BOUTRON
Mme KAUFFMANN
Mme LUMEAU

Secrétaire de séance : M Alain PLESSIS
Convocation du 31 MARS 2017
Date de publication : 31 MARS 2017
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de pouvoirs : 3
M. BOUTRON à M. LAMARRE
Mme KAUFFMANN à M. SAULGRAIN
Mme LUMEAU à M BAURY

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le PV du Conseil Municipal du 27 Mars 2017

DCM 2017-24 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le Compte de Gestion 2016 établi par le Comptable du Trésor, il certifie, en sa qualité d'ordonnateur, que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, et propose donc aux conseillers municipaux de l'approuver.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

**Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2016 présenté par Mme AUDOLY.
Monsieur le Maire est autorisé à signer les pièces s'y rapportant.**

DCM 2017-25 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - Affectation du résultat 2016

Après avoir adopté le Compte de Gestion dressé par le receveur, et sous la présidence de Mme **CHEVALIER Elisabeth, 1ère adjointe**, Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2016. M. le Maire se retire.

Le Conseil Municipal approuve par 13 voix le Compte Administratif 2016 présenté par le Maire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats du compte administratif 2016, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 et constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

305 896.75 € au titre des exercices antérieurs,
93 970.83 € au titre de l'exercice arrêté,

Soit un résultat à affecter de **399 867,56 €**.

AFFECTATION DU RESULTAT de l'année N-1 sur le budget N

Compte administratif - FONCTIONNEMENT		Compte administratif - INVESTISSEMENT	
Recettes	1 197 657,12	Recettes	267 008,60
Dépenses	1 103 686,29	Dépenses	215 192,57
Résultat		Résultat	
Excédent année N	93 970,83	Résultat : recettes - dépenses	51 816,03
Excédent de fonctionnement des années précédentes	305 896,73	déficit ou excédent des années précédentes	-123 743,87
		restes à réaliser	-13 851,06
Excédent de fonctionnement de l'année	399 867,56	Déficit ou excédent d'investissement de l'année	-85 778,90
		besoin de financement à couvrir ou excédent	

DECIDE à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- **285 778.9 € sont portés en section d'investissement** (article 1068 du budget primitif 2017)
- **Le solde, est porté en recette de fonctionnement** (ligne budgétaire 002 : Excédent antérieur reporté sur le budget primitif 2017).

DCM 2017-26 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif préparé par la Commission Finances et les Conseillers lors de plusieurs réunions. Différentes opérations d'investissement ont été prévues, elles sont détaillées ci-après. Il conviendra d'agir avec prudence dans le lancement des opérations, en attendant :

- 1-l'obtention de subventions,
- 2- les résultats de l'analyse financière qui sera demandée à Mme AUDOLY, notre Comptable, en mai-juin 2017.

Le Budget s'équilibre donc en Recettes et Dépenses à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 464 104.60 €
SECTION D'INVESTISSEMENT : 510 826.60 €

M BAURY demande que soient effectués les travaux de 5 000 € aux Ruelles, en fonctionnement puisque réalisés par les employés communaux.

Après discussion, le BUDGET PRIMITIF 2017 est voté à l'unanimité.
Monsieur le Maire et chargé de son exécution.

DCM 2017- 27 Réorganisation du RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de la réorganisation et d'une mise aux normes du restaurant scolaire, de sa sécurisation par le remplacement des trois portes actuellement fermées par des chaines, et de la sécurisation de la partie cour quand les enfants attendent à l'arrivée et au départ.

L'ensemble des estimations se monte à **87 000€ TTC** ;

Monsieur le Maire est chargé de solliciter les subventions auprès des instances appropriées.
Et est autorisé à signer les pièces se rapportant à ce dossier.

DCM 2017-28 Pôle SANTÉ

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de la présence d'un médecin à Denée. La population de Denée n'est pas considérée dans un « désert Médical » par l'ARS (Agence Régionale de Santé) car à proximité d'Angers. Les habitants se trouvent dans une situation critique du fait du départ inopiné du médecin. Les élus et les médecins de Mozé (commune voisine) sont venus dire au Maire la saturation de leur cabinet et demandé qu'une solution soit trouvée. Par ailleurs des médecins se sont présentés pour dire leur intérêt d'un Pôle médical à Denée. C'est pourquoi, après étude, il est décidé dans un premier temps, de réhabiliter le local vide

près du « point info tourisme », d'y faire de l'isolation, des huisseries, des cloisonnements. Une estimation de 72 000 € a été faite. Mme Priscille GUILLET a monté le dossier et suivra son évolution avec Joël LAMARRE délégué aux bâtiments.

Le Conseil Municipal décide de ces travaux,

Et autorise M le Maire à Solliciter des subventions et à signer les pièces relatives à ses demandes.

DCM 2017-29 LOYER DU CABINET MÉDICAL

Conformément à la délibération 2017-29, il convient de fixer un loyer pour la location du local à un médecin. A l'unanimité le loyer est fixé à 500 € charges comprises (eau électricité chauffage)

Le Conseil Municipal décide de fixer à 500€ la location à un médecin du local situé 2 Grande Rue à Denée.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DCM 2017-30 COMMERCE LA BOULE D'OR

Monsieur le Maire retrace les différentes transactions vis-à-vis d'éventuels repreneurs du fonds de commerce « La Boule d'or » Il lit une proposition de rachat à 1€ par le couple intéressé.

Le Conseil Municipal après discussion, fixe le montant de la vente du Fonds de Commerce à 10000€.

Par ailleurs il est entendu qu'une étude de la circulation sera faite pour fluidifier la circulation au centre bourg tendant à mettre en sens unique la « Grande rue ».

Monsieur le Maire est chargé de faire ces propositions aux éventuels acheteurs et de continuer à chercher des repreneurs.

DCM 2017- 31 MARQUE PETITES CITES DE CARACTERE PCC

Monsieur le Maire rappelle qu'en septembre 2015 la Commission d'homologation PETITES CITES DE CARACTERE (PCC) a prorogé son accord à la commune de Denée. Le maintien de ce label suppose que la Commune s'engage dans une politique forte en présentant un schéma cohérent d'aménagement de son centre ancien sur le long terme, mais aussi la requalification des rues du centre bourg, la signalétique, la sensibilisation des habitants, aspect paysager de tous projets sur l'ensemble de la commune, également l'animation culturelle etc.....

Après discussion le Conseil Municipal décide de s'engager dans cette démarche des Petites Cités de Caractère. Mme Priscille GUILLET se porte volontaire pour suivre ce dossier, M Delochre accepte d'être son suppléant.

En 2017 un nouveau programme budgétaire est inscrit pour 69 300€, se rajoutant à celui programmé en septembre 2016 et pour lequel nous avons obtenu un fonds de concours de 29 000€ de la CCLLA.

Il conviendra d'ajuster ces 2 programmes afin de répondre :

- Aux urgences de sécurisation des lieux,
- A la cohérence des projets en lien avec les PCC.

Il est demandé de passer au vote : 13 voix pour - 2 abstentions

Le Conseil Municipal approuve cette décision,

Monsieur le Maire est autorisé à déposer les demandes de subventions relatives à ces projets.

DCM 2017-32 PROJETS D'INVESTISSEMENT 2017

Les investissements projetés en 2017 sont les suivants :

Adaptabilité (sur 5 ans) 2 ^{ème} année -école.....	: 4 100 €
Sécurisation route de Mozé.....	: 91 000 €
Ecole –travaux divers.....	: 3 640 €
Salle polyvalente-cuisinière vitrocéramique.....	: 500 €
Informatique- logiciels compta-logiciels e-enfance.....	: 10 000 €
Stade réensemencement	: 5 400 €
Eglise –éclairage de sécurité.....	: 3 900 €
Enfance jeunesse.....	: 2 600 €
Bibliothèque.....	: 1 000 €

**Le Conseil Municipal donne son accord,
Monsieur le Maire est autorisé à déposer des demandes de subventions pour l'ensemble de ces dossiers.**

DCM 2017-33 RESULTAT COMMISSION APPEL D'OFFRES « TRAVAUX SECURISATION RTE MOZÉ »

Monsieur le Maire donne les résultats obtenus suite au marché lancé pour la Sécurisation de la route de Mozé. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 23 mars 2017 en présence du Cabinet Ligéis, maître d'œuvre qui avait étudié les 6 offres reçues.

Le Marché a été attribué à TPPL de Mozé sur Louet, pour un montant de 86 665.14€ ht.

**Le Conseil Municipal approuve cette offre,
Monsieur le Maire est autorisé à signer les pièces relatives à ce marché.**

DCM 2017-34 PRET 200 000 €

Conformément au vote du Budget primitif, il est décidé de contracter un prêt de 200 000 € ;

Monsieur le Maire est chargé de négocier ce prêt.

Questions diverses :

Alain PLESSIS fait part de rencontres entre les communes afin de réaliser des boucles de randonnées pédestres. Il indique également qu'il y a des petits travaux à faire sur nos sentiers de randonnées.

Il fait également part du Forum des Associations qui aura lieu le 7 mai ;

Oliver BRAULT indique que la commission de la CCLLA devrait prendre en compte l'ensemble des équipements sur les 3 communes de Rochefort/Denée/Mozé.

La séance est levée à 22h45